

Orly, le 11 septembre 2012

Communiqué de la Commission Exécutive

La Commission Exécutive de l'UNSA-ICNA s'est réunie à Orly les 10 et 11 septembre 2012.

Elle a fait le bilan des premiers mois d'exercice du nouveau Gouvernement, en relation avec le CAP100 fixé par l'UNSA-ICNA.

Si, contrairement à d'autres Ministères, l'alternance politique n'a pas été l'occasion d'un renouvellement des têtes à la DGAC, l'UNSA-ICNA a pu constater un infléchissement dans les attitudes de l'encadrement supérieur, et une réelle amélioration dans la pratique du Dialogue Social. La Commission Exécutive espère que cette amélioration se confirmera dans la durée, et surtout qu'elle se déclinera au niveau de l'encadrement local des CRNA et SNA qui, lui, tarde parfois à prendre conscience de cette nouvelle donne.

Sur le plan « Basses Couches », la Commission Exécutive estime que le message envoyé par le Directeur Général lors du CT/DGAC, à savoir que désormais « rien ne sera entrepris sans l'accord des personnels », signifie une remise à plat de la stratégie antérieure de la DSNA. Elle se félicite de cette avancée significative, et plus généralement de la « révolution culturelle » que constitue à la DGAC la mise en place d'un véritable dialogue social respectueux des personnels.

L'UNSA-ICNA note avec satisfaction l'ouverture d'un GT « retraites ICNA », faisant suite à un intense lobbying de son Bureau National, et chargé d'apporter des réponses à une problématique ouverte depuis 2004. Ce GT démontre le souci du nouveau Gouvernement de traiter dans la justice le cas particulier des ICNA qui voient leur taux de remplacement érodé de réforme des retraites en réforme des retraites.

La Commission Exécutive constate qu'avec une quarantaine de millions d'euros de déficit prévu pour 2012, principalement en raison de rentrées insuffisantes de redevances, l'analyse de l'UNSA-ICNA d'un plan de performances irréaliste car bâti sur des hypothèses de trafic volontairement surestimées, se révèle tristement exacte. Le taux d'UDS doit être revu afin d'arriver à un budget à l'équilibre pour les années à venir. Il n'est plus tenable de continuer à sous-facturer ainsi le service, dans le seul but de protéger la compagnie Air France, laquelle ne représente que 17% des redevances françaises.

La Commission Exécutive dénonce les conséquences que font peser ces choix stratégiques désastreux sur la capacité de la DGAC à assurer demain le service dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Environ 800 départs à la retraite sont prévus d'ici 2018 au sein du corps des ICNA, alors que les prévisions de croissance d'Eurocontrol sont de l'ordre de 12%, et que l'ENAC ne forme plus qu'une soixantaine d'ICNA par an. Si cette baisse des effectifs, entamée depuis 2006, n'est pas endiguée par une reprise rapide des recrutements, cela se traduira soit par une augmentation forte de la pression sur les contrôleurs (et donc une diminution du niveau de sécurité, aux conséquences potentielles dramatiques), soit par une dégradation inéluctable de la performance de la DSNA.

L'UNSA-ICNA se refuse à un tel choix. En cette période d'arbitrages budgétaires, lesquels engagent les trois prochaines années, le contrôle aérien – qui est une mission de **sécurité** – doit être reconnu comme prioritaire. A défaut, la profession saura clairement se mobiliser. La Commission Exécutive mandate dès à présent son Bureau National pour utiliser dans les mois à venir, autant que de besoin, l'ensemble des moyens nécessaires à l'aboutissement de cette revendication.

La Commission Exécutive a débattu de l'état avancé de délabrement technique des outils mis à la disposition des contrôleurs. Systèmes obsolètes et à bout de souffle, réparations de bric et de broc, la faiblesse des fonds alloués au maintien en état de l'actuel, au profit de projets lointains et à l'efficacité douteuse, ne garantit aucunement un niveau de sécurité technique acceptable dans le ciel français. L'indispensable rééquilibrage budgétaire de la DGAC devra aussi permettre que les IESSA n'en soient pas réduits à faire du bricolage permanent sur nos systèmes.

La Commission Exécutive a enfin évoqué la volonté de l'Administration de poursuivre la coimplantation civile-militaire au travers du projet « CMCC type 2 ». Celui-ci pose d'importants problèmes opérationnels et de définition des responsabilités respectives. La mise en place d'un tel dispositif serait inacceptable pour les salles de contrôle : tout passage en force sur le sujet entraînera des conséquences sérieuses.

Afin de poursuivre la réflexion sur l'ensemble de ces sujets, l'UNSA-ICNA convoque un Congrès la semaine du 28 janvier 2013, à Toulouse, et invite dès à présent l'ensemble de ses adhérents à envoyer leurs contributions.